

Les Anciennes Familles

— o —

On nous prie de reproduire la Circulaire suivante, qui vient d'être expédiée aux curés des plus vieilles paroisses de la province de Québec :

Québec, mars 1908.

Monsieur le Curé,

Vous savez sans doute qu'il est décidé en principe, à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Québec, de décerner une distinction honorifique aux familles qui — depuis 200 ans au moins — occupent la terre ancestrale.

Ce projet que le public semble favorablement accueillir, un comité spécial travaille à le mener à bonne fin.

La date du premier contrat de concession, et la lignée ininterrompue des propriétaires qui se sont succédés sur le patrimoine familial, sont les deux points qu'il importe de bien préciser. Dans le dernier cas, cependant, la preuve des traditions suffira, bien qu'il soit préférable — quand la chose est possible — de transmettre l'arbre généalogique des héritiers successifs.

Si vous comptez des paroissiens qui pensent avoir des titres à cet honneur, veuillez, s'il vous plaît, leur communiquer ces informations et même faciliter leur tâche.

Le document suivant peut servir de modèle, quoique personne ne soit rigoureusement tenu d'observer la teneur de cette formule :

FAMILLE BEAUMONT

Pierre est le propriétaire actuel de la terre concédée, il y a 234 ans, à son premier ancêtre canadien, Vincent Beaumont, au village de l'église de Charlesbourg, par contrat en date du 5 novembre 1674, *par devant* le notaire Becquet, et occupée, sans interruption, par les descendants du premier concessionnaire, qui se sont succédés dans l'ordre suivant :

- | | | | |
|-------------|-------|---------------------|----|
| Vincent, | 1674, | Marie Gongaute. | |
| Le même, | 1692, | Marguerite Fache. | 1. |
| 1. Pierre, | 1772, | Anne Jean-Godon, | 2. |
| 2. Joseph, | 1766, | Marguerite Paradis, | 3. |
| 3. Jacques, | 1769, | Josephite Paradis, | 4. |